



DÉLIBÉRATION N°2026/010

SÉANCE du 25 MARS 2026

Date de la convocation :
20 Mars 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Ingrid VIVIER

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 010

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :

Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alisson GOZZI (Adjoints), Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Franck SICAUD, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT (Conseillers)

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Florian ALMA (pouvoir à Georges RINCHET)

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'une commission d'appel d'offres dans le cadre des procédures de passation des marchés publics,

Considérant que la commission d'appel d'offres garantit le respect des principes fondamentaux de la commande publique, à savoir la transparence des procédures, l'égalité de traitement des candidats et la régularité des procédures,

Considérant que la commission intervient notamment dans les différentes étapes de la procédure, incluant la publication des marchés, la réception des offres, l'ouverture des plis et l'analyse des candidatures et des offres selon des critères préalablement définis (à titre d'exemple : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique),

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants de ladite commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de constituer la Commission d'appel d'offres de la commune ;

DÉSIGNE en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Bernard DUBOST
- Monsieur Jonathan BARBUT
- Monsieur RINCHET Georges

DÉSIGNE en qualité de membres suppléants :

- Monsieur Wilfried VIVIER
- Monsieur Christophe RUIZ
- Monsieur Franck SICAUD

PRÉCISE que la commission ainsi constituée exercera ses missions dans le respect des dispositions en vigueur du Code de la commande publique.

Ainsi délibéré et adopté en séance du Conseil municipal.

La Secrétaire de séance,
Ingrid VIVIER

Ainsi délibéré le 25 Mars 2026 que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire, Stéphane LEFEVRE

